

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS

ARRETE MUNICIPAL Arrêté de circulation N°01/2024

Objet: Travaux Branchement d'eau usée

Rue de Chartier

Le Maire d'Allainville-aux-Bois,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 411-20, R 411-8, R422.4 et R 433-3

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3221-4;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Considérant la demande de la société CEVILLER, en date du 02/2024 représentée par Monsieur Yann LE CEVILLER domiciliée 21-23 rue de Giroderie - 78120 RAMBOUILLET pour des travaux de branchement d'eau usée au niveau de la Rue de Chartier.

ARRETE

Article 1: La société CEVILLER., domiciliée 21-23 rue de Giroderie à RAMBOUILLET (78120), représentée par Monsieur Yann LE CEVILLER est autorisée à procéder aux travaux de branchement d'eau usée compter du 08/04/2024 jusqu'à la fin de l'intervention.

<u>Article 2</u>: La société travaillera par demi-chaussée avec circulation alternée. Des feux tricolores seront mis en place. L'entreprise est chargée de mettre en place la signalisation pour le bon déroulement du chantier. Elle assurera les responsabilités des incidents ou accidents du fait d'une mauvaise signalisation.

<u>Article 3</u>: Tous travaux non achevés en fin de journée devront obligatoirement être signalés à l'aide de barrières et dotés d'un éclairage suffisant. Le pétitionnaire sera tenu responsable des conséquences dues au défaut et à l'insuffisance de cette signalisation. Le pétitionnaire devra s'assurer que les travaux ont été réalisés dans les règles de l'art.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à toutes fins utiles :

- Au représentant de l'Etat
- La brigade de Gendarmerie d'Ablis
- Aux pompiers d'Ablis

A **Allainville-aux-bois**, le 03/04/2024 Monsieur le maire, Gilles QUINTON